

ASIMOV organise une Lan-Party (tournoi de jeux vidéo en réseau) à l'Université du Mans (UFR Sciences Et Techniques) du 09 au 10 Décembre 2017.

Afin que votre enfant mineur(e) puisse participer à cette manifestation, veuillez bien prendre connaissance du règlement se trouvant en fin de document et signer l'autorisation parentale suivante :

Je soussigné(e), père, mère, responsable légal :
Nom:
Prénom:
Adresse:
Autorise mon fils, ma fille :
Nom:
Prénom:
Adresse:
Né(e) le :
(-) (

Autorise à participer à la Lan-Party du 09 au 10 Décembre 2017, organisée par ASIMOV sous ma pleine responsabilité.

J'autorise, en outre, mon fils ou ma fille :

- À voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu de la manifestation ou pour se déplacer sur le lieu ainsi que pour en revenir et à quitter l'événement au moment qu'il (elle) choisira.
- J'autorise tout médecin responsable à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence et à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon fils / ma fille. Par ailleurs, je m'engage à rembourser à ASIMOV les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes dont l'avance aurait été faite à mon fils / ma fille.
- Je déclare souscrire aux conditions et au règlement disponibles en fin de document, ainsi que la responsabilité de toute action frauduleuse pouvant être impute à mon enfant durant la manifestation.
- J'ai pris note que cette autorisation parentale n'est valide que dans les lieux où se déroule l'événement à la date mentionnée.
- Je décline la responsabilité d'ASIMOV pour tout acte de vandalisme réalisé durant la manifestation et m'engage à rembourser les dégâts causés par mon enfant ou personne à charge, notifié en haut de cette présente autorisation, s'il y a lieu.
- J'ai bien pris connaissance de l'activité qui sera pratiquée pendant cette manifestation.

ersonne à prévenir en cas d'urgence :
om:
rénom :
el. fixe :
ortable :
Lu et approuvé, bon pour autorisation parentale.
ieu
ate
ignature:

Une autorisation sera demandée à chaque participant mineur au moment de l'événement. Le mineur devra être muni d'une pièce d'identité valide.

Toute personne se présentant sans sa carte se verra refuser l'entrée et ne sera pas remboursée.

Pour nous contacter par mail : asimov.lemans@gmail.com Par courrier : ASIMOV Département Informatique de l'Université du Mans Avenue Olivier Messiaen F-72085 – Le Mans CEDEX 9

## Règlement

## Article 1

L'utilisation de tout système audio (enceintes, caisson de basses, etc) est interdite dans les salles, seuls les casques d'écoute sont autorisés.

## Article 2

Toute personne désireuse de participer doit formellement indiquer lors de son inscription finale si elle est sujette aux crises d'épilepsie, ou pertes de connaissance due à la stimulation visuelle de certains effets stroboscopiques ou lumineux. De plus, elle certifie que les données fournies sont correctes et authentiques.

## Article 3

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables quant aux agissements des participants en dehors de l'enceinte de la manifestation.

## Article 4

En cas de dégradation, de casse ou de vol du matériel des participants, l'organisation ne pourra être tenue responsable. Toute dégradation de matériel causée à un tiers devra être réparée financièrement par l'auteur des faits.

## Article 5

En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable des dommages, pertes, ou vols, qui concerneraient les biens apportés par les participants, ainsi que d'éventuels dommages qui pourraient être occasionnés aux autres participants; ainsi en cas de contrôle anti-piratage.

## Article 6

L'organisation se réserve le droit de se retourner contre un joueur ayant causé des dégradations au bâtiment ou au mobilier lors de l'événement.

## Article 7

Les animaux ne sont pas autorisés.

#### Article 8

Les bouteilles en verre sont interdites dans le bâtiment, toute bouteille trouvée sera confisquée et détruite. L'organisation se garde aussi le droit d'exclure le joueur de la manifestation.

## Article 9

Il est strictement interdit d'utiliser des appareils électriques autre que le PC (onduleur, ventilateur, ...)

## Article 10

Toute manipulation électrique ou sur le réseau est interdite, en cas de problème demander l'aide d'un organisateur.

## Article 11

Il est interdit d'avoir des propos racistes et injurieux envers les autres participants et les organisateurs.

## **Article 12**

Les mineurs seront acceptés sous la responsabilité de leurs parents.

## Article 13

Toute tentative de saturation du réseau, de piratage, de vol, d'utilisation non appropriée du réseau ainsi que tout comportement déplacé entraînera l'expulsion de la ou les personnes concernées.

## Article 14

En participant, vous vous engagez à ne pas participer au piratage informatique sous toutes ses formes. Vous êtes responsables du contenu numérique de vos disques et de votre matériel.

## Article 15

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, ou d'annuler purement et simplement la LAN, en raison de tout événement indépendant de sa volonté, ainsi que de modifier le montant des différents prize pool, au prorata du nombre de joueurs.

## **Article 16**

La vente ou l'échange de logiciels, d'œuvres musicales protégées sont interdits.

## **Article 17**

Chaque joueur doit posséder les licences de tous les jeux et logiciels ainsi que du système d'exploitation installés sur le pc. Nous vous rappelons que le piratage est un acte répréhensible par la loi.

## **Article 18**

Il est strictement interdit de fumer dans la salle et de consommer toute sorte de drogue. La consommation d'alcool est formellement interdite. Toute personne en état d'ébriété, ou sous l'action de produits stupéfiants, qui perturbe le bon déroulement de la manifestation sera immédiatement expulsée de la lan.

#### Article 19

Cette LAN est de type BYOC : bring your own computer. Cela signifie que chaque joueur participant doit rapporter l'intégralité de son matériel de jeu. Si ce n'est pas le cas, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation aux tournois.

## Article 20

Les places s'achèteront sur place à condition de s'être préalablement inscrit via le formulaire dédié ou d'avoir contacté l'association ainsi qu'en ayant confirmé son inscription avant la date indiquée. Une fois achetées, elles ne sont ni échangeables, ni remboursables.

# Article 21

L'entrée pour les visiteurs est gratuite. Ils restent soumis à ce présent règlement.

# Article 22

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne ne respectant pas ce règlement.